



# DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES COMMUNE DE BOURS

## DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

\*\*\*\*\*

### Transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal



La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue par les articles L.318-3 et R318-10 du Code de l'urbanisme.

Enquête publique organisée par arrêté municipal n° 2021-22 du 28 juillet 2021 et conformément aux dispositions des articles R318-10 et R318-11 du Code de l'urbanisme, des articles R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière et R134-3 à R134-32 du code des relations entre le Public et l'Administration.

## **1- Note de présentation**

La présente enquête publique porte sur le transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique situées sur le territoire de la commune de BOURS.

La commune souhaite régulariser la situation des voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Une procédure amiable ne peut être menée pour la totalité des propriétaires en raison de la disparition ou de l'impossibilité d'entrer en contact d'interlocuteurs physiques pour certaines personnes morales.

En conséquence, afin de régulariser cette situation matérielle et de conférer à ces voies privées le statut juridique conforme à leur usage, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de « transfert d'office » dans le domaine public de la commune pour une enquête publique préalable.

Ainsi, par délibération en date du 22 juin 2021, la commune de BOURS a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office des rues listées ci-dessous.

- Lotissement « le Clos du Levant »
  - Rue des Casaüs
  - Rue Gleize Bieille
  - Rue du Castet
- Lotissement « Ducos »
  - Impasse du Montaigu
- Lotissement de l'Agaou
  - Rue de l'Agaou
- Lotissement « le Bosquet des Grives »
  - Rue des Mésanges
  - Rue des Grives
- Lotissement « le Hameau du Bosc »
  - Rue du Bosc

Si toutefois un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'État dans le département, à la demande de commune.

## 2- Localisation du projet

Les voies de circulation ouvertes au public concernées par le projet de transfert d'office dans le domaine public communal sont les suivantes :

Dénomination de la voie	Parcelle	Superficie	Propriétaire
Rue des Casaüs + Partie rue Gleize Bielle	B 381	1362 m <sup>2</sup>	DUCOS Dominique
Rue Gleize Bielle	B 348	109 m <sup>2</sup>	SEPA
Rue Gleize Bielle	B 350	97 m <sup>2</sup>	SEPA
Rue Gleize Bielle	B 356	62 m <sup>2</sup>	SEPA
Rue du Castet	B 352	1321 m <sup>2</sup>	SEPA
Impasse du Montaigu	A 726	929 m <sup>2</sup>	DUCOS Dominique
Rue de l'Agaou	A 1076	4306 m <sup>2</sup>	OPH 65
Rue du Bosc	C 456	2575 m <sup>2</sup>	COMMUNE DE BOURS
Rue des Mésanges et rue des Grives	C 443	8746 m <sup>2</sup>	COMMUNE DE BOURS

## 3- Caractéristiques techniques de l'état d'entretien des voies

Toutes les voies concernées par le tableau ci-dessus ainsi que les équipements annexes (espaces verts et parkings) sont :

- Entretien par la commune de BOURS aux frais de celle-ci
- Desservis en eau, dont les réseaux sont entretenus à la charge de la commune
- Desservis en éclairage public et entretenus à la charge de la commune
- Desservis en gaz et entretenus à la charge de la commune

La voie dénommée Rue des Casaüs a une longueur de 130 m, la rue Gleize Bielle a une longueur de 180 m et la rue du Castet a une longueur de 102 m.

Ces voies sont desservies par tous les réseaux (eau, gaz, électricité publique) en bon état d'entretien, les eaux pluviales sont récupérées par infiltration par le sol (puisard), toutes les parcelles desservies par ces

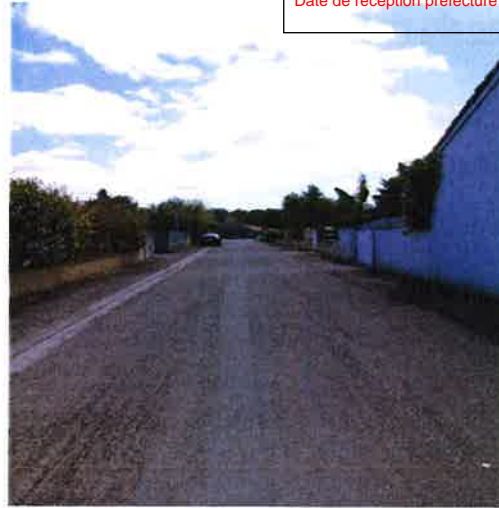
voies sont raccordées à l'assainissement individuel.

Elles sont situées vers le cimetière, à l'est du centre bourg.





Rue du Castet



Rue Gleize Bielle



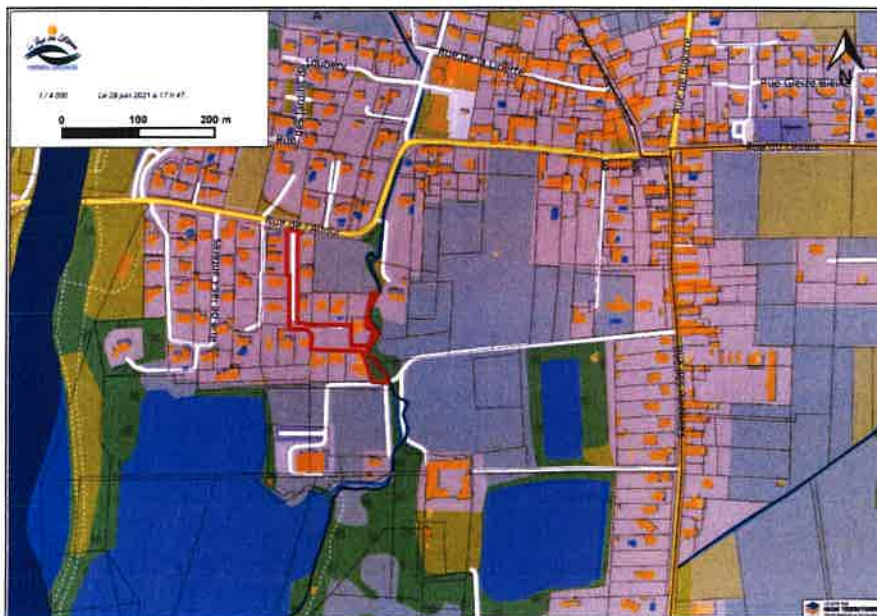
Rue des Casaüs

Ces trois rues proviennent du lotissement « Le Clos du Levant » et ont une chaussée en bon état d'entretien d'une largeur d'environ 6 m.

\*\*\*\*\*

La voie dénommée Rue de l'Agaou provient du lotissement de « L'Agaou ». Elle a une longueur de 267 m et une largeur d'environ 5.50 m.

Cette voie est desservie par tous les réseaux (eau, gaz, électricité publique) en bon état d'entretien, les eaux pluviales sont récupérées par infiltration par le sol (puisard), toutes les parcelles desservies par ces voies sont raccordées à l'assainissement individuel.



Elle est située à l'ouest du village.



Cette voie, en bon état d'entretien, est constituée d'un retournement, de 12 places de parking, d'un trottoir d'une largeur de 1.40 m le long du côté gauche et d'espaces verts d'une superficie d'environ 1400 m<sup>2</sup>.

\*\*\*\*\*

La voie dénommée Impasse du Montaigu, en bon état d'entretien, provient du lotissement « DUCOS ». Elle a une longueur de 140 m et une largeur d'environ 4.50 m.  
Cette voie est desservie par tous les réseaux (eau, gaz, électricité publique) en bon état d'entretien, les eaux pluviales sont récupérées par infiltration par le sol (puisard), toutes les parcelles desservies par ces voies sont raccordées à l'assainissement individuel.



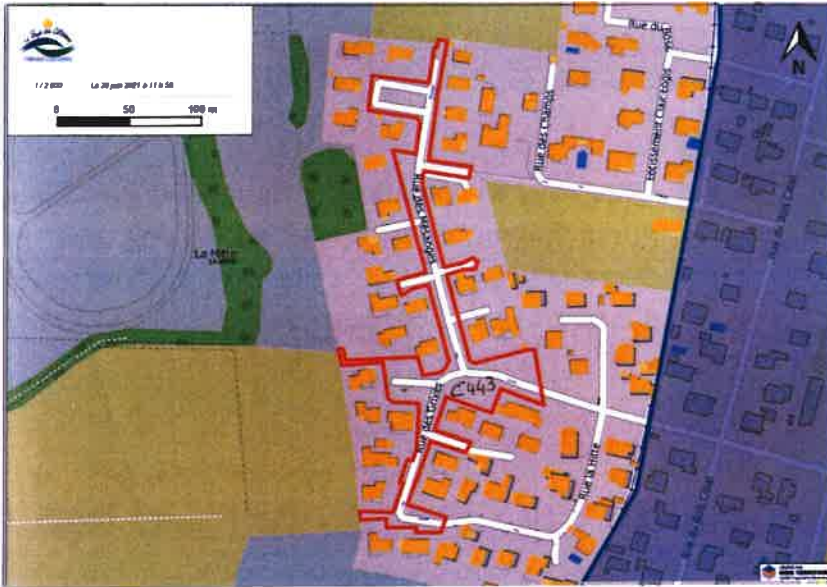
Elle est située en centre village, face à la mairie.



Les voies dénommées Rue des Mésanges et Rue des Grives proviennent du lotissement « Le Bosquet des Grives ».

La rue des Mésanges a une longueur de 392 m, la rue des Grives a une longueur de 280 m.

La voirie, en bon état d'entretien, d'une largeur d'environ 5.30 m est desservie par tous les réseaux (eau, gaz, électricité publique, assainissement collectif). Les eaux pluviales sont récupérées par infiltration par le sol (puisard).



Elles sont situées à l'est de la commune, derrière le lotissement du Bois Cibat d'Orleix, sur la route de Rabastens.

La voie dénommée Rue des Mésanges est constituée d'un retournement, d'une vingtaines de places de parking et d'espaces verts communs.



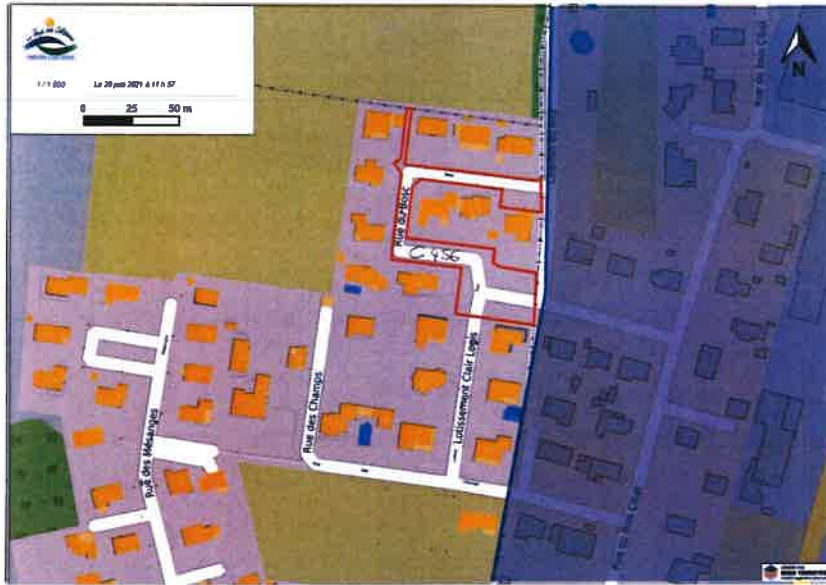
La voie dénommée Rue des Grives est constituée d'une douzaine de place de parking et d'espaces verts communs.



La voie dénommée Rue du Bosc provient du lotissement « Le Hameau du Bosc ».

Elle a une longueur de 210 m et une largeur d'environ 5.30 m.

La voirie, en bon état d'entretien est desservie par tous les réseaux (eau, gaz, électricité publique, assainissement collectif). Les eaux pluviales sont récupérées par infiltration par le sol (puisard).



Cette voie est située à l'est du village, au nord des rues des mésanges et des grives, route de Rabastens.

La voie dénommée Rue du Bosc est constituée de 6 places de parking et d'espaces verts communs.

Ces trois dernières rues (Mésanges, Grives et Bosc) font partie du domaine privé de la commune de BOURS et sont à classer dans le domaine public de la commune.

Accusé de réception en préfecture  
065-216501080-20210728-ARR2021-23-AI  
Date de télétransmission : 28/07/2021  
Date de réception préfecture : 28/07/2021